

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Travaux de protection phonique à Ambarès et Lagrave - Quartier Notet -
Convention de financement d'un programme complémentaire - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2002/0550 du 12 juillet 2002 la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée auprès des communes d'Ambarès et Lagrave et de Carbon Blanc à la réalisation d'un programme d'écrans acoustiques en bordure de l'autoroute A10.

La commune d'Ambarès et Lagrave a sollicité la participation de la Cub à des travaux de protections phoniques supplémentaires que projette de réaliser ASF à hauteur du Quartier Notet. Le coût actualisé de ces travaux est de 60.000 € HT dont 36.000 € pourraient être cofinancés par la Région, le Département et la Cub.

A l'examen de ce dossier et des études acoustiques qui ont été menées par ASF, il apparaît que, d'un point de vue strictement réglementaire, les valeurs de bruit relevées sur ce quartier sont très légèrement inférieures aux seuils.

Néanmoins, les habitants du Quartier Notet subissent une gêne dont ils se plaignent régulièrement et que la municipalité souhaite voir atténuée.

Aussi, compte tenu de l'effort consenti par ASF d'apporter une contribution de 24 000 €, et dans la mesure où la Région et le Département seraient disposés à financer, à part égale avec la Cub, le montant restant à charge de 36 000 €, il est proposé au Conseil de Communauté une participation de 12 000 € HT de notre établissement public à la réalisation de ces travaux.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes en HT :

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération en 2010			
Dépenses		Recettes	
Protection phonique	60 000€	ASF	24 000€
		Région Aquitaine	12 000€
		Département de la Gironde	12 000€
		CUB	12 000€
Total en HT	60 000€	Total en HT	60 000€

Cette demande de participation s'inscrit dans le cadre de la Fiche action n° 22 du contrat de co-développement conclu entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville d' Ambarès et Lagrave.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au montant prévisionnel des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2002/0550 du 12 juillet 2002 autorisant le financement du programme complémentaire d'écrans acoustiques sur les communes d'Ambarès et Lagrave et de Carbon Blanc dans le cadre des travaux d'élargissement de l'autoroute A10,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2007/0700 du 21 septembre 2007 autorisant l'élaboration par la Communauté urbaine de la carte de bruit de l'agglomération bordelaise,

Vu la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011.

Vu la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

La nécessité de réaliser de nouvelles protections phoniques pour diminuer les nuisances sonores sur le territoire de la commune d'Ambarès et Lagrave déjà fortement impacté par ailleurs par la nouvelle ligne LGV SEA

DECIDE :

Article 1 :

Une participation de la CUB pour un montant de 12 000,00 € H.T. est accordée au financement d'un programme complémentaire d'écrans acoustiques à Ambarès et Lagrave – quartier Notet, en bordure de l'autoroute A10.

Article 2 :

M. le Président est autorisé à signer la convention quadripartite ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de la participation communautaire.

Article 3 :

Cette dépense sera inscrite au budget principal de l'exercice 2010 section Investissement pour la somme de 12.000,00 € et sera imputée sur le chapitre 204, le compte 2042 , la fonction 8330, le programme VH20, le CRB D400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 NOVEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 5 NOVEMBRE 2010

M. PATRICK BOBET